**ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ**

LA PRÉSENTE ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ (l'« entente ») est datée du \_\_\_\_\_\_ jour de mai 2023 et est conclue entre l’Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick (ACSN) (la « PARTIE RÉCEPTRICE ») et \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (le nom de votre organisme), (PARTIE À BUT NON LUCRATIF), une société sans but lucratif, dont les bureaux principaux sont situés à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et entre elle. Dans le cadre des informations financières, la PARTIE DESTINATAIRE peut recevoir ou avoir accès à certaines informations confidentielles de la Partie fournissante ou de tiers (collectivement, les « Informations confidentielles »).

Les informations confidentielles sont toutes les informations que LA PARTIE FOURNISSANTE considère comme des informations confidentielles ou exclusives de LA PARTIE FOURNISSANTE ou de sources tierces, que ces informations soient ou non marquées comme telles par LA PARTIE FOURNISSANTE. Les informations confidentielles comprennent, mais sans s’y limiter, des informations concernant l’organisation, les opérations, les programmes, les activités, les politiques, les procédures, les pratiques, la situation financière, les secrets commerciaux, les listes de membres et les normes de LA PARTIE FOURNISSEUR, de ses membres ou de tiers.

Les informations confidentielles comprendront également, mais sans s’y limiter, des versions non publiées ou pré-publiées des normes de la PARTIE FOURNISSANT, des livres blancs et d’autres documents et informations, ou des documents et informations à usage interne uniquement ou à diffusion limitée.

La PARTIE DESTINATAIRE s’engage et accepte de ne pas divulguer ou permettre la divulgation de toute information confidentielle, et que la PARTIE DESTINATAIRE ne s’appropra pas, ne photocopiera pas, ne reproduira pas ou ne répliquera de quelque manière que ce soit toute information confidentielle sans le consentement écrit préalable de la PARTIE FOURNISSANTE. La PARTIE DESTINATAIRE accepte que toute divulgation d’informations confidentielles en violation du présent accord causera un dommage immédiat et substantiel à LA PARTIE FOURNISSANTE et à toute partie qui a fourni les informations confidentielles à la PARTIE FOURNISSANTE. La PARTIE DESTINATAIRE accepte de faire des efforts raisonnables pour maintenir la confidentialité des informations confidentielles et accepte de ne pas utiliser les informations confidentielles pour son propre bénéfice ou celui d’un tiers, sauf autorisation écrite préalable par LA PARTIE FOURNISSANTE. Les informations confidentielles ne doivent pas inclure les informations qui entrent dans le domaine public sans faute de la PARTIE DESTINATAIRE ou que la PARTIE DESTINATAIRE obtient légitimement d’un tiers sans restrictions comparables sur la divulgation ou l’utilisation.

|  |  |
| --- | --- |
| Votre organisation : | PARTIE DESTINATAIRE : ALSBLNB |
| Signature: | Signature: |
| Nom : | Nom: Peter Corbyn |
| Titre: | Titre : Directeur exécutif |
| Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, 2023 | Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, 2023 |

**Nous n'y arriverons qu'avec plus de données.**

**Les données financières nous permettront de :**

1. Déterminer et analyser les revenus et les dépenses du secteur du logement abordable afin de déterminer la capacité financière du secteur à entreprendre des projets visant à revitaliser l'ancien stock et à entreprendre de nouveaux projets de développement.
2. Cerner les lacunes existantes en matière de capacité dans les flux de trésorerie et les réserves de remplacement.
3. Identifier les opportunités de consolidations et de fusions qui donneraient des résultats positifs en termes de capacité financière et opérationnelle.
4. Préconiser des changements aux politiques gouvernementales ou de nouveaux programmes de financement pour aider à la revitalisation des anciens stocks et aux nouveaux développements.
5. Identifier les meilleures pratiques et les opportunités d'achats groupées et les partager avec tous les membres afin d'améliorer le rendement financier global.
6. Permettre à chaque membre d'accéder au SIG et de voir comment ses projets se comparent à d'autres projets similaires sur une base régionale et provinciale - par exemple, votre courbe de coûts par rapport aux courbes de coûts régionales et provinciales agrégées.